

Epuración des eaux usées : Les principaux chiffres à retenir

1 équivalent habitant (EH) = 60 g de DBO₅/jour
 = 120 litres d'eau/jour (moyenne en Wallonie)

Une **habitation wallonne moyenne** = 2,7 EH, mais calculs basés sur 5 EH pour les systèmes d'épuration individuels et 4 EH si autonome communal.

Autres bâtiments produisant des eaux usées domestiques :

<u>Bâtiment ou complexe</u>	<u>Nombre d'EH</u>
Usine, atelier	1 ouvrier = 1/2 EH
Bureau	1 employé = 1/3 EH
Ecole sans bains, douche ni cuisine (externat)*	1 élève = 1/10 EH
Ecole avec bains sans cuisine (externat)*	1 élève = 1/5 EH
Ecole avec bains et cuisine (externat)*	1 élève = 1/3 EH
Ecole avec bains et cuisine (internat)*	1 élève = 1 EH
Hôtel, pension, hôpitaux, prisons	1 lit = 1 EH
Camping	1 personne (prévue) = 1/2 EH
Caserne, camping de séjours	1 personne (prévue) = 1 EH
Restaurant	1 couvert servi = 1/4 EH Calcul du nbre EH = 1/4 EH x nombre moyen de couverts servis chaque jour
Théâtre, cinéma, salle de fêtes	1 place = 1/30 EH
Plaine de sport	1 place = 1/20 EH

Pour les bâtiments ou complexes annotés d'un astérisque (*), le nombre d'EH, calculé d'après le tableau, doit être augmenté de 1/2 EH par membre du personnel attaché à l'établissement.

1. Prétraitement :

- fosse Imhoff ou fosse septique « toutes eaux » (min. 600 l/EH soit 3 m³ pour 5EH)
- fosse sanitaire classique existante insuffisante
 - soit l'enlever et la remplacer
 - soit compléter par une nouvelle en parallèle

Concentration des eaux usées **brutes** : 500 mg DBO₅/litre

Concentration des eaux usées **après la fosse septique** : 350 mg DBO₅/litre

2. Système Epuval 5 G (nouveau modèle avec gravier !) :

- filtre (min. 2 cellules) : 5,6 m²/EH (si gravier)
- 2 cellules de : L = 13,4 m et l = 1,05 m
- 60 cm de gravier et de galet non-calcaire dont 54 cm sont sous-eau
- roseaux *Phragmites australis* ou *communis* (5 plants/m²)
- utilisation d'une pompe si dénivelée < 28 cm entre arrivée des eaux usées et rejet
- Charge surfacique: max. 7,5 g DBO₅/m².j !!
- environ 2 cm d'eaux usées/jour sur l'ensemble du filtre (ou 20 l d'eaux usées/m².jour)

3. Entretien :

- vidange de la fosse tous les 5 ans min.
- faucardage (non obligatoire): annuel, en octobre ou novembre
- contrôle annuel (du canal de répartition,...)

4. Précautions :

- aucun passage d'engins lourds
- accès facile aux différents éléments

5. Normes :

	DBO ₅ (mg O ₂ /l)	DCO (mg O ₂ /l)	MES (mg/l)
<20EH	70	180	60
20 – 100EH	50	160	60
>100EH	30	125	60

6. Coûts:

En 'auto-construction : +/- 2700 € pour les matériaux + votre main d'oeuvre
 Par entreprise : +/- 5500 € (travaux entrepreneurs) + 600 € (fosse)
 + 500-900 € (étude et suivi des travaux)

7. Montants des primes pour l'installation d'un système dépuratif individuelle : (uniquement en régime d'assainissement autonome (ex-zone d'épuration individuelle), sauf dérogation)

		Système agréé	Système non-agréé
Capacité de 5 à 99 EH	Avec dispersion par le sol*	3125 € pour 5 EH (+ 375 €/EH à partir du 6 ^{ème})	500 € pour 5 EH (+ 75 €/EH à partir du 6 ^{ème})
	Sans dispersion par le sol*	2500 € pour 5 EH (+ 375 €/EH à partir du 6 ^{ème})	
Capacité de 100 EH et plus	Avec dispersion par le sol*	3125 € pour 5 EH (+ 375 €/EH à partir du 6 ^{ème})	1500 € pour 5 EH (+ 225 €/EH à partir du 6 ^{ème})
	Sans dispersion par le sol*	2500 € pour 5 EH (+ 375 €/EH à partir du 6 ^{ème})	

* à l'exception des puits perdants

Primes plafonnées à 70% du montant total des factures.

8. Contrat d'assistance proposés par Epuvaleur :

- **Appui minimal** : plans, supervision et aide lors des travaux, 5 visites de terrain, fourniture des roseaux et plantation, certificat de conformité ou plaquette d'agrément (500 à 900 Euros)

9. Contrôle : Contrôle par un Organisme chargé par la DGRNE (RW) : lors du raccordement (avec remise d'une attestation), prélèvements périodiques (analyses), enquêtes ponctuelles.

Voir aussi les A.G.W. du 9 octobre 2003.